

APPEL DE CANDIDATURES - 1 POSTE

MEMBRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE CLOUTIER



MANDATS DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartiers est constitué de citoyens bénévoles, qui ont pour mandat de recommander au conseil municipal, toute action visant l'amélioration des services de proximité dans le quartier visé. Le conseil de quartier est présidé par le conseiller municipal représentant le quartier au conseil municipal.

Le conseil de quartier est un organisme consultatif qui se doit d'être représentatif de son milieu en y accueillant, dans la mesure du possible, des représentants des divers groupes actifs sur son territoire. Les conseils de quartier sont publics.

Il a comme principales fonctions de :

- s'assurer de la qualité des services de proximité offerts aux citoyens;
- vérifier l'accessibilité des services de proximité aux citoyens;
- recommander un soutien communautaire aux organismes locaux;
- s'assurer de l'accessibilité aux bâtiments et aux équipements municipaux;
- suggérer des projets favorisant la culture, les loisirs et l'utilisation des parcs;
- recommander les subventions à des organismes du quartier.

MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER ET POSTE À COMBLER

- M. Cédric Laplante, conseiller district Kekeko
- M. Daniel Coutu, agriculteur
- M. Michel Desfossés, Loisirs et développement de Cloutier
- M. Éric Grenier, Loisirs et développement de Cloutier et agriculteur
- M. Tommy Létourneau, représentant des citoyens du quartier de Cloutier
- Mme Céline Turcotte, Loisirs et développement de Cloutier
- **1 POSTE VACANT**

FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Minimum de 4 rencontres par année (la semaine, en soirée).

POUR POSTULER

Remplissez le formulaire en ligne en vous rendant au :

bit.ly/cq-cloutier ou scannez le **code QR**.

Date limite pour postuler : 31 mars 2024

SCANNEZ LE CODE



INFORMATION

Cédric Laplante, conseiller municipal du district Kekeko
819 763-6659 | cedric.laplante@rouyn-noranda.ca